



La rénovation

Texte adopté par la Convention nationale du 3 juillet 2010

Volontaires et exemplaires pour rénover notre parti et réveiller la démocratie

En 2012, les socialistes veulent offrir bien plus, bien mieux qu'une alternance à la droite : nous voulons être une alternative pour les Français. C'est pourquoi nous leur proposerons un nouveau modèle de développement économique, social, écologique, éducatif, culturel. Républicain et européen. Ambitieux et sérieux. Avec l'égalité au cœur.

Pour les femmes et les hommes de gauche, **la conduite de la nation n'a de sens que si elle s'accompagne d'un nouveau souffle pour sa démocratie.**

Texte adopté par la Convention nationale du 3 juillet 2010

Le pouvoir actuel n'a eu de cesse d'abîmer le pacte républicain, de fragiliser et mépriser les contre-pouvoirs. **La droite veut concentrer le pouvoir, la gauche doit le partager.** Dans les institutions bien sûr, de l'Etat à l'échelon local en passant par le Parlement, mais aussi dans les entreprises, dans les médias. En 2012, le projet socialiste proposera d'en finir avec le système actuel qui présente tous les défauts du présidentielisme et ne met à profit aucun des atouts du parlementarisme. De même, nous rétablirons un pacte de confiance et de croissance entre l'Etat et les collectivités territoriales et une nouvelle étape de la démocratie sociale sera engagée afin de renforcer les droits des salariés dans les entreprises et les fonctions publiques.

La rénovation du pays et la rénovation du Parti Socialiste sont intimement liées. Pour que les Français nous fassent pleinement confiance, pour que se tournent vers nous d'avantages de femmes et d'hommes, nous devons commencer par nous rénover nous-mêmes. C'est une question de crédibilité. Lors du Congrès de Reims, par-delà leurs différences, voire leurs divergences, toutes les motions présentées aux militants ont porté cet élan rénovateur et cette exigence d'exemplarité socialiste. C'est ce qu'ont exprimé massivement les militants lors de la consultation sur le questionnaire qui leur a été soumis le 1er octobre 2009. Ensemble, il nous revient de concrétiser nos engagements. **La vraie rénovation, c'est celle qu'on met en pratique.**

La rénovation, c'est celle qui met en oeuvre des primaires populaires pour désigner notre candidat(e) à l'élection présidentielle à l'automne 2011. C'est un geste de confiance dans la société et d'ouverture à tous les sympathisants qui espèrent une victoire de la gauche en 2012. Ce sera aussi l'occasion de mobiliser toute la société, et notamment les jeunes, les catégories populaires, les habitants des quartiers sans lesquels il ne peut y avoir d'ample dynamique à gauche. Le Parti renforcera cette mobilisation par une campagne d'inscription sur les listes électorales. C'est enfin un message de rassemblement aux forces de gauche : si elles le souhaitent, elles pourront participer à ce grand moment démocratique.

Ce processus s'effectuera après l'adoption de notre projet et l'élaboration d'un contrat de législature que nous aurons proposé d'ici là à nos partenaires de la gauche. La direction nationale du PS prendra les contacts nécessaires avec nos partenaires, dans le but d'élaborer une plateforme commune et engagera des discussions afin d'évaluer la possibilité d'une candidature de rassemblement désignée par des primaires. Un bilan de l'action entreprise et des contacts réalisés sera présenté en janvier 2011.

Notre candidat-e sera désigné-e, à six mois du premier tour de l'élection présidentielle, au terme d'une convention d'investiture qui marquera le rassemblement des socialistes. Sa légitimité populaire sera déjà forte. Sa désignation se fera en résonance avec la situation économique et sociale en France et dans le monde, donc avec les préoccupations des Français.

La rénovation, c'est celle qui franchit une nouvelle étape dans la limitation du cumul des mandats. C'est aussi un enjeu dont le Parti socialiste a toujours eu raison de se saisir. Nous avons été les premiers à légiférer à ce sujet en 1985. Là aussi, l'exemplarité doit être conjuguée avec la réalité. L'exemplarité, c'est de ne pas attendre la loi que nous ferons voter dans les premiers mois du quinquennat -et qui sera associée à un statut de l'élu- pour appliquer à nous-mêmes la limitation du cumul des mandats de parlementaires et d'un exécutif local. La réalité, c'est de tenir compte par des adaptations transitoires des enjeux locaux face à une droite qui s'exonérera de ces exigences tant qu'une loi ne les y obligera pas, dans l'intérêt général de nos territoires et des combats que nous portons.

Un Parti fort est **un Parti qui ressemble à la société qu'il représente.** Nous devons ainsi organiser en notre sein les conditions de l'égalité réelle d'accès aux responsabilités et aux mandats électifs. Nous le faisons en inscrivant dans nos statuts la **parité intégrale** dans toutes nos instances, en fixant à 50% au moins la proportion de femmes candidates aux élections législatives, mais aussi en nous donnant pour objectif 50% d'élues. Au-delà, nous créons les conditions **d'assurer la diversité** en notre sein, au sens le plus large du terme, c'est-à-dire visant l'accès aux responsabilités de militants issus de l'immigration, (...) d'ouvriers, d'agriculteurs, d'employés..., qui sont aujourd'hui sous-représentés parmi les cadres et

les élus de notre Parti.

La rénovation de notre démocratie interne tient aussi à la reconnaissance du rôle des militants et à la valorisation de l'ensemble des instances y compris locales, corps intermédiaires indispensables pour la diffusion de nos valeurs et idées sur l'ensemble du territoire. Une réflexion sera donc également engagée afin de rénover le fonctionnement militant notamment en matière d'adhésion, de cotisations, de formation, et des moyens dont sont dotés les Fédérations.

Enfin, **la rénovation, c'est renforcer la démocratie au sein de notre collectivité socialiste.** Nous sommes déjà la formation la plus démocratique de France : tous nos candidats à tous les scrutins sont désignés par les militants et notre passion du débat n'est plus à démontrer, pour le meilleur le plus souvent et quelque fois pour le pire. Mais nous préférerons toujours un parti qui débat, à un appareil aux ordres d'un seul où les idées ne sont qu'un affichage. Sont proposées : une nouvelle organisation de nos congrès qui réaffirme notre attachement à la règle de la proportionnelle, mais renforce la cohérence entre les équipes dirigeantes et les orientations ; des instances délibératives (Bureau national, Secrétariat national) rendues plus efficaces grâce à un nombre réduit de membres ; une Haute autorité chargée de faire respecter les règles d'éthique et de droit au sein de notre parti.

*

Rénover c'est dire aux citoyens l'idée que nous nous faisons, comme socialistes, de la démocratie au XXIème siècle et c'est lui donner chair au sein même de notre famille politique. Pour renforcer la crédibilité de notre projet et redonner espérance aux Français.

Propositions

Primaires

Calendrier

Les Primaires sont ouvertes à tous les citoyen-nes qui veulent la victoire de la gauche en 2012 et co-organisées par les formations politiques de gauche qui souhaitent y participer. Les primaires se dérouleront sur une durée d'au moins 6 semaines, en deux tours espacés de quinze jours. Les votes se tiendront à l'automne 2011. Le dépôt des candidatures sera ouvert au mois de juin 2011. Un Bureau National, en janvier 2011, fixera le calendrier définitif.

Conditions pour être candidat-e

Le Parti Socialiste appliquera pour ses candidat-es la règle de parrainage suivante : 5% des parlementaires socialistes (soit 17 parrainages), ou 5% des membres titulaires du Conseil national (soit 16 parrainages), ou 5% des conseiller-es régionaux ou généraux socialistes (soit 100 parrainages) issus d'au moins 10 départements et 4 régions, ou 5% des maires socialistes des villes de plus de 10.000 habitants (soit 16 parrainages) issus d'au moins 4 régions. Un seul parrainage par personne sera autorisé.

Les candidat-es devront s'engager à soutenir publiquement le candidat-e désigné et à s'engager dans sa campagne.

Les formations de gauche qui le souhaitent pourront participer aux primaires ; elles fixeront leurs propres règles de parrainage de leur(s) candidat-e(s).

Les candidatures seront enregistrées par la Haute Autorité ad hoc.

Participation au scrutin et bureaux de vote

Texte adopté par la Convention nationale du 3 juillet 2010

Pour participer au scrutin, il faudra remplir la triple condition suivante :

- Appartenir à la liste électorale de la République arrêtée en février 2011, ou justifier le jour du vote de son inscription sur les listes électorales (par la production d'une attestation d'inscription dans le périmètre couvert par le bureau de vote), ou avoir 18 ans entre la date des primaires et la date des élections présidentielles, ou être adhérent-e d'un des partis participant aux primaires ou d'une des organisations politiques de jeunesse de ces partis et ne pouvant s'inscrire sur cette liste électorale (étranger et/ou mineur).
- Adhérer à une déclaration de principe (via un émargement) s'engageant à soutenir les valeurs de la gauche.
- Participation de 1€ minimum.

Les bureaux de vote se tiendront dans la mesure du possible dans les locaux communaux. Les comités d'organisation départementaux des primaires feront leur maximum pour tenir entre 10.000 et 15.000 bureaux de vote, avec autant que possible un minimum d'un bureau de vote par canton et d'un bureau de vote par tranche d'environ 5.000 électeurs. Les scrutins se feront par usage de bulletin papier, sans utilisation de machines à voter électronique.

Les modalités de vote pour les Français de l'étranger inscrits sur les listes électorales seront définies par le Comité National d'Organisation des Primaires.

Organisation et proclamation des résultats

L'organisation des primaires sera confiée à un comité national composé de représentants des partis co-organisateurs des primaires et de représentants des candidats. Ce comité sera dupliqué avec la même composition dans tous les départements. Il disposera d'un pouvoir d'arbitrage en premier et dernier ressort en cas de contestation, y compris des conflits non résolus au sein des comités départementaux d'organisation des primaires.

La tenue des bureaux de vote et le dépouillement se feront conformément aux règles applicables aux scrutins de la République. Une commission départementale chargée du recensement des votes (composée d'un représentant par candidat et de trois personnalités incontestées choisies par les comités départementaux d'organisation des primaires) recevra le soir même les procès-verbaux et les fonds collectés. Elle procédera aux vérifications nécessaires et proclamera les résultats par bureau de vote. En cas de réclamation ou de difficulté, elle s'adressera au comité national. Les listes électorales pourront être consultées par les partis organisateurs et les candidats.

Parallèlement, dans un souci de transparence, les résultats seront transmis par les président-es de bureau de vote dès la fin du dépouillement (par sms ou téléphone) et visible sur Internet par le public en temps réel. Une Haute Autorité ad hoc, composée par les partis co-organisateurs, proclamera le résultat national définitif.

Projet

Une convention nationale extraordinaire du projet se tiendra au 1^{er} semestre 2011 après les élections cantonales.

Elle rassemblera nos propositions dans un ensemble cohérent et dynamique constituant le projet socialiste pour l'élection présidentielle, sur lequel s'appuieront les candidats aux primaires. Ce projet servira de référence pour la signature d'un contrat de législature avec nos partenaires pour les élections législatives qui suivront.

Investiture

Une convention d'investiture et de rassemblement se tiendra à l'issue du scrutin.

Non-cumul des mandats

Non-cumul d'un mandat de parlementaire avec un exécutif local

L'interdiction du cumul d'un mandat de parlementaire et d'un exécutif local (Maire ou Maire-Adjoint, Président-e ou Vice-Président-e de Conseil Général ou de Conseil Régional, présidence ou vice-présidence d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sera inscrit dans les statuts du Parti Socialiste. Elle se mettra en œuvre à chaque renouvellement parlementaire.

Tout-e élu-e à une élection parlementaire abandonnera ses mandats exécutifs locaux dans un délai maximum de trois mois après la tenue du scrutin. Il-elle devra avoir préparé avec le Parti les modalités de sa succession.

De plus, la fonction de membre du gouvernement (ministre ou secrétaire d'Etat) sera incompatible avec une fonction exécutive dans une collectivité territoriale ou un EPCI.

Les groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale prépareront dans les meilleurs délais une proposition de loi sur le non-cumul des mandats, qui devra être soumise au débat des assemblées avant la fin 2010 afin d'obliger la droite à clarifier sa position.

Le Parti Socialiste inscrira dans le projet présidentiel le vote d'une loi dès l'été 2012 sur le non-cumul des mandats et le statut de l'élu.

La limitation des mandats exécutifs successifs

Le nombre de présidences d'exécutif successifs est limité à trois (soit 18 ans). Cette règle, qui concerne les Président-es de Conseil Régional, Président-es de Conseil Général, Président-es d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, les Maires) sera inscrite dans nos statuts.

Articulation avec les règles de non-cumul et dispositions transitoires

La mise en œuvre du non-cumul des mandats est une réforme profonde qui nécessite naturellement des mesures transitoires sans remettre en cause son irréversibilité.

Ainsi, il sera possible pour un-e parlementaire, ayant déjà effectué plus de trois mandats d'exécutif local successifs, ne se représentant pas aux élections sénatoriales de septembre 2011 ou aux élections législatives de juin 2012, d'exercer un dernier mandat d'exécutif local lors du renouvellement de mars 2014.

Dans le même état d'esprit, les dispositions sur la limitation des mandats successifs pour les Président-es d'Exécutifs non parlementaires s'appliqueront à compter du renouvellement de mars 2014.

Enfin, un-e sénateur-trice élu-e ou réélu-e en septembre 2011 devra avoir assuré sa succession et mis fin à sa présidence ou sa participation à un exécutif local au plus tard à la date applicable aux députés élus en 2012, soit en septembre 2012.

Organisation de nos Congrès et de nos instances

Calendrier des Congrès

Les congrès se tiendront au plus tard six mois après l'élection présidentielle et à mi-mandat du quinquennat.

Texte adopté par la Convention nationale du 3 juillet 2010

Le temps de préparatifs des congrès sera raccourci, en rendant facultative la phase des contributions.

Organisation des votes du Congrès

Le choix de nos orientations politiques et de nos dirigeants se fera lors d'un même scrutin.

Au premier tour, les adhérent-es voteront pour des motions. La représentation dans les instances est déterminée à la proportionnelle des votes sur les motions.

Au deuxième tour, les adhérent-es voteront pour le-la Premier-e Secrétaire. Pourront être candidat-es au poste de premier secrétaire les premier-es signataires des deux motions arrivées en tête du premier tour. Les candidat-es se présenteront aux suffrages avec un texte pouvant avoir été élaboré avec les motions n'ayant pu concourir au deuxième tour.

L'élection du-de la premier-e secrétaire fédéral et du-de la secrétaire de section demeure inchangée.

Fonctionnement des instances de direction

La composition du Conseil National est inchangée (membres titulaires, suppléants, Premiers fédéraux et membres de droit).

Pour améliorer son fonctionnement, le Bureau national sera réduit à 45 membres élus à la proportionnelle des motions, auxquels s'adjoindront 15 membres issus du collège des Premiers Secrétaires fédéraux. Les présidents des groupes parlementaires et les président-es d'association d'élus (FNESR, ADF, AMF et ARF) seront membres de droit.

Le Secrétariat national, désigné lors du Congrès sera composé de vingt membres maximum, issus du Bureau national. Les Secrétaires Nationaux pourront être assistés par des délégué-es nationaux qui n'assisteront pas au Bureau National.

Haute Autorité du Parti Socialiste

La Haute Autorité du PS, chargée de faire respecter les règles d'éthiques et de droit qui s'imposent au Parti socialiste et à ses adhérents, est indépendante de la direction du Parti Socialiste. Elle est composée de 9 hommes et femmes, dont 5 socialistes et sa composition est soumise au vote à la majorité qualifiée (2/3) du Conseil national. Les membres de cette instance qui n'appartiennent pas au Parti socialiste sont proposés à raison de leur compétence juridique ou de l'autorité morale qu'ils incarnent pour la gauche.

Cette haute autorité peut être saisie :

1° des contentieux mentionnés à l'art.11.1 des statuts lorsqu'ils sont relatifs à la composition, au fonctionnement et aux décisions des organismes centraux du Parti.

2° en tant qu'instance de cassation, des contentieux qui relèvent de la commission nationale des conflits lorsque celle-ci se prononce en premier et dernier ressort.

Elle peut aussi être saisie directement par le-la Premier-e secrétaire ou le bureau national de demandes d'avis ou de cas exceptionnellement graves pour la vie du Parti.

Elle sera saisie de toutes les questions litigieuses, y compris celles relatives aux contestations électorales. Les votes s'y feront à bulletin secret et le rapporteur n'y participera pas. En cas de blocage ou de partage des voix, le président disposera d'une voix prépondérante.

Application de la parité, du renouvellement et de la diversité

La parité intégrale sera appliquée dans l'ensemble des instances du Parti.

Le Parti Socialiste présentera au moins 50% de femmes candidates aux élections législatives et visera l'objectif de 50% d'élues aux élections de juin 2012.

Afin de permettre aux candidat-es de s'implanter localement le plus tôt possible, le Bureau National définira en décembre 2010 un nombre de circonscriptions de renouvellement/diversité appliqué à l'ensemble des circonscriptions y compris les circonscriptions gagnables (base 1997, 2002, 2007) ou actuellement socialistes.

Les élus locaux devront soutenir les nouveaux candidats, de manière à faciliter leur implantation.

Pour les fédérations n'appliquant pas la (...) parité aux élections locales, l'impact financier leur sera répercuté (système de bonus/malus). A cet effet, la commission de préparation des échéances électorales entamera le dialogue avec les fédérations dès le lendemain de la convention de la rénovation.

Les candidats devront être formés, dans le cadre d'une nouvelle école de formation à mettre en place.